



## L'amélioration de l'habitat privé

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine attribue, par délégation de l'État et sur ses fonds propres, à travers [le dispositif Mon Plan Rénov'](#), des aides pour améliorer le confort et la qualité de votre logement (subvention, aides administrative et technique).

Elle intervient également dans le pilotage d'opérations liées à l'habitat dans le cadre de [l'Opération de Restauration Immobilière \(ORI\)](#), dans l'hypercentre ville de Melun. Cette opération conjointement menée par L'Agglomération et la Ville de Melun, via la SPL Melun Val de Seine Aménagement, se traduit par la restauration d'immeubles dégradés dans différents secteurs du centre-ville. L'ORI est un outil pour répondre à la lutte contre l'habitat dégradé.

Enfin, elle accompagne aussi des copropriétés qui rencontrent des problématiques particulières.

### À LIRE AUSSI



MON PLAN RÉNOV ET LES AIDES DE L'ANAH : LE COUP DE POUCE POUR VOTRE LOGEMENT



RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE DE MELUN



LE PERMIS DE LOUER



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE  
297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30